



**FR**

**CONSEIL DE DIRECTION**  
**103<sup>ème</sup> session**  
**Rome, 8 – 10 mai 2024**

UNIDROIT 2024  
C.D. (103) 1 rév.  
Original: anglais  
avril 2024

**PROJET RÉVISÉ D'ORDRE DU JOUR ANNOTÉ**

1. Adoption du projet révisé d'ordre du jour annoté (C.D. (103) 1 rév.)
2. Nominations (C.D. (103) 1 rév.)
  - a) Premier et deuxième Vice-Présidents du Conseil de Direction
  - b) Membres du Conseil de Direction *ad honorem*
  - c) Membres du Comité Permanent
3. Rapports
  - a) Rapport annuel 2023 (C.D. (103) 2)
  - b) Rapport de la Fondation d'UNIDROIT (C.D. (103) 3)
4. Activités législatives en cours reportées du Programme de travail 2020-2022
  - a) Meilleures pratiques pour des procédures d'exécution efficaces (C.D. (103) 4)
  - b) Insolvabilité bancaire (C.D. (103) 5)
  - c) Structure juridiques collaboratives pour les entreprises agricoles (C.D. (103) 6)
  - d) Collections d'art privées (C.D. (103) 7)
  - e) Principes relatifs aux contrats de réassurance (C.D. (103) 8)
5. Mise à jour concernant certains projets du Programme de travail 2023-2025 ayant une priorité élevée
  - a) Lois types et Guides pour l'incorporation
    - i. Loi type d'UNIDROIT sur l'affacturage et Guide pour l'incorporation (C.D. (103) 9.1)
    - ii. Proposition de modification de la Loi type sur l'affacturage (C.D. (103) 9.1 bis)
    - iii. Loi type CNUDCI/UNIDROIT sur les récépissés d'entrepôt et Guide pour l'incorporation (C.D. (103) 9.2)
  - b) Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international et contrats d'investissement (C.D. (103) 10)
  - c) Nature juridique des Crédits Carbone Volontaires (C.D. (103) 11)

6. Mise à jour concernant d'autres projets et travaux exploratoires du Programme de travail 2023-2025
  - a) Élaboration d'un document d'orientation sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité dans les chaînes de valeur mondiales (C.D. (103) 12)
  - b) Proposition de projet de l'Institut européen du droit dans le domaine de la technologie et des chaînes de valeur mondiales (C.D. (103) 12 bis)
  - c) Conclusions des travaux exploratoires menés dans le cadre du projet HCCH-UNIDROIT sur la loi applicable aux détentions et transferts transfrontières d'actifs numériques et de jetons (C.D. (103) 13)
7. Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles
  - a) État de mise en œuvre de la Convention du Cap et du Protocole aéronautique (présentation orale)
  - b) État de mise en œuvre du Protocole ferroviaire de Luxembourg (C.D. (103) 14)
  - c) État de mise en œuvre du Protocole spatial (C.D. (103) 15)
  - d) État de mise en œuvre du Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction (Protocole MAC) (C.D. (103) 16)
  - e) Désignation d'UNIDROIT en tant qu'Autorité de surveillance du Registre du Protocole MAC (C.D. (103) 17)
8. Protection internationale des biens culturels: état de mise en œuvre de la Convention d'UNIDROIT de 1995 (C.D. (103) 18)
9. Stratégie de promotion de certains instruments d'UNIDROIT (C.D. (103) 19)
10. Correspondants d'UNIDROIT (C.D. (103) 20)
11. Académie d'UNIDROIT (C.D. (103) 21)
  - a) Projets académiques d'UNIDROIT
  - b) Instituts académiques et Centres de droit
    - i. L'Institut QMUL/UNIDROIT pour le droit commercial transnational
    - ii. Centre Roma Tre – UNIDROIT de droit commercial transnational et d'arbitrage international
    - iii. Centre de droit nordique et section spécifique de la Bibliothèque
    - iv. Centre de droit transnational asiatique d'UNIDROIT
  - c) Programme international d'UNIDROIT pour le droit et le développement
  - d) Programmes de Chaires et de bourses d'UNIDROIT
  - e) Bibliothèque d'UNIDROIT
  - f) Programme de bourses, de stage et de recherche d'UNIDROIT
  - g) Coopération avec des institutions académiques
  - h) Publications d'UNIDROIT
12. Stratégie de communication et diffusion sur les réseaux sociaux (C.D. (103) 22)

13. Stratégie de mise en œuvre des instruments d'UNIDROIT récemment adoptés
  - a) Loi type d'UNIDROIT sur l'affacturage (C.D. (103) 23)
  - b) Principes d'UNIDROIT relatifs aux actifs numériques et droit privé (C.D. (103) 24)
14. Questions institutionnelles et administratives
  - a) Rapport du Comité spécial chargé de la mise à jour du Règlement d'UNIDROIT (C.D. (103) 25)
  - b) Préparation du projet de Budget pour l'exercice financier 2025 (C.D. (103) 26)
  - c) Procédures à distance pour le Conseil de Direction (C.D. (103) 27)
  - d) Stratégie de sensibilisation régionale future et viable d'UNIDROIT (C.D. (103) 28)
15. Préparation du centenaire d'UNIDROIT (C.D. (103) 29)
16. Date et lieu de la 104<sup>ème</sup> session du Conseil de Direction (C.D. (103) 1 rév.)
17. Divers

## ANNOTATIONS

1. La 103<sup>ème</sup> session du Conseil de Direction se tiendra au siège d'UNIDROIT du mercredi 8 au vendredi 10 mai 2024. Les membres du Conseil de Direction devraient participer en personne, mais une connexion à distance sera exceptionnellement mise à disposition lorsque leur participation en personne n'est pas possible. La participation à distance des observateurs enregistrés sera également possible. Afin de permettre la participation du plus grand nombre et compte tenu des fuseaux horaires, la réunion se tiendra de 9h30 à 18h CEST les deux premiers jours et de 10h à 15h le dernier jour.

### Point n° 2 – Nominations

#### a) Premier et deuxième Vice-Présidents du Conseil de Direction

2. Lors de ses sessions annuelles, depuis 1977, le Conseil de Direction élit un premier et un deuxième Vice-Présidents qui, conformément à l'article 11 du Règlement de l'Institut, restent en fonction jusqu'à la session ordinaire suivante, convoquée une fois par an. Actuellement, le poste de premier Vice-Président est occupé par le doyen du Conseil et celui de deuxième Vice-Président par l'un des membres les plus anciens du Conseil, ce dernier sur la base du critère de rotation depuis 1994.

#### b) Membres du Conseil de Direction *ad honorem*

3. Une tradition bien établie prévoit que, lors de la première session du Conseil tenue après la fin de leur mandat, les anciens membres du Conseil de Direction sont nommés membres du Conseil de Direction *ad honorem* en reconnaissance des services rendus à l'Institut.

4. Le Conseil de Direction est invité à nommer les membres *ad honorem* suivants (par ordre alphabétique): M. Hans-Georg Bollweg, Mme Baiba Broka, Mme Bénédicte Fauvarque-Cosson, M. Henry D. Gabriel, M. Arthur S. Hartkamp, M. Patrick Kilgarrieff, M. Alexander S. Komarov, M. Ricardo L. Lorenzetti, M. Luc Schuermans, Mme Shi Jingxia, Mme Carmen Tamara Ungureanu.

#### c) Membres du Comité Permanent

5. Conformément au paragraphe 1 de l'article 7 du [Statut organique](#) d'UNIDROIT, le Comité Permanent "se compose du Président et de cinq membres nommés par le Conseil de Direction parmi ses membres". En vertu du paragraphe 2 de l'article 7 les "membres du Comité Permanent resteront en fonction pendant cinq ans et seront rééligibles" et le Comité sera convoqué "au moins une fois par an" (paragraphe 3 de l'article 7 du Statut organique). Le [Règlement](#) de l'Institut confère au Comité Permanent plusieurs pouvoirs, notamment celui d'assurer la continuité du fonctionnement de l'Institut conformément aux instructions du Conseil de Direction (article 17(1)), la nomination, la désignation et la promotion de certaines catégories des membres du personnel (articles 40, 41 et 42) et l'adoption de mesures disciplinaires à l'égard des membres du personnel (article 62).

6. Le Comité Permanent est actuellement composé des membres suivants: M. Jorge A. Sánchez Cordero, Mme Kathryn Sabo, M. Hans-Georg Bollweg, M. Arthur Hartkamp et M. Henry Gabriel. Les trois derniers ont cessé leurs fonctions de membres du Conseil de Direction le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et par conséquent ont également cessé d'être membres du Comité Permanent.

7. Si les deux membres restants du Comité Permanent souhaitent continuer à siéger au sein du Comité Permanent, le Conseil de Direction sera appelé à renouveler leur mandat. Trois nouveaux membres devront être nommés pour occuper les postes actuellement vacants, qui seront, comme

par le passé, attribués selon un principe d'ancienneté au sein du Conseil de Direction et de représentation géographique.

**Point n° 14 – Date et lieu de la 104<sup>ème</sup> session du Conseil de Direction**

8. Le Conseil de Direction pourrait envisager la tenue de sa 104<sup>ème</sup> session aux dates suivantes: 7-9 mai, 14-16 mai ou 21-23 mai 2025.